

Plurélya

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales



LIVRET DES PRESTATIONS 2025



MES DEMANDES 2025



Famille

- Allocation mariage/pacs
- Allocation naissance/adoption plénière
- Allocation cadeau de Noël
- Allocation garde de jeunes enfants
- Allocation permis de conduire auto
- Allocation permis de conduire auto enfant
- Allocation permis de conduire moto
- Allocation enfants handicapés
- Allocation complémentaire enfants handicapés
- Allocation décès
- Allocation médailles et décorations
- Allocation départ à la retraite
- Titre CESU
- Aide familiale ou aide ménagère



Scolarité

- Allocation collègue
- Allocation lycée général ou professionnel
- Allocation études post-bac



Budget

- Prêts
- Aide exceptionnelle
- Épargne Chèque-Vacances
- Chèque-Vacances Connect ANCV



Vacances

- Allocation séjours vacances
- Allocation vacances enfants
- Allocation ACM (centre aéré)
- Allocation vacances jeunes
- Allocation BAFA
- Allocation séjour linguistique



Loisirs & Culture

- Carte Culture
- Coupon Sport ANCV
- Chèque Up Sport & Loisirs

Vous aimez nos prestations et services ?

Notez-nous 5 ★ sur Google !



■ ÉDITORIAL

Avec 95 % de bénéficiaires satisfaits, et tenant compte du contexte économique complexe pour les familles, Plurélya poursuit en cette année 2025 le développement de son offre afin de toujours mieux répondre à vos besoins et à vos attentes.

La plateforme « Couleur' » accessible également depuis votre espace privé connaît un succès sans précédent, vous permettant de bénéficier de nombreuses réductions et autres avantages améliorant ainsi significativement votre pouvoir d'achat, en particulier dans les domaines des loisirs et vacances.

Avec « toutapprendre », des milliers de bénéficiaires et leur famille ont désormais accès à la grande bibliothèque de contenus en ligne qui couvrent toutes les thématiques de la vie quotidienne (bien-être & santé, sport & fitness, bureautique, soutien scolaire, langues, code de la route, loisirs créatifs, musique et bien plus encore), un accès à plus de 85 000 livres, BD, podcast, des services de profs en ligne et d'écoute psychologique y sont également accessibles via l'application dédiée.

En matière d'accès aux vacances, un des cœurs de métier de Plurélya, les chèques-vacances connectés de l'« ANCV » connaissent un vif succès en raison de leur utilisation simplifiée via son smartphone et à l'euro près.

Dans un souci de développement vertueux en phase avec un développement durable, 2025 est également la dernière année du livret, version papier. En 2026, il sera plus complet et totalement disponible sur votre espace privé via le nouveau site internet www.plurelya.fr

Ainsi, nous contribuons collectivement à la transition écologique si essentielle à notre planète et pour notre environnement.

Un espace privé sur lequel vous trouverez un simulateur de prestations, vous permettra d'identifier l'ensemble des prestations auxquelles vous aurez droit en fonction de votre situation personnelle.

Plurélya enregistre également l'arrivée de nouveaux partenaires vacances et loisirs que vous retrouverez dans ce livret des prestations. Par ailleurs, et toujours en phase avec ses valeurs, notre organisme, reconnu d'intérêt général, est désormais partenaire de « l'AFM Téléthon », association reconnue d'utilité publique. Un partenariat qui fait sens pour Plurélya qui défend également le principe d'inclusion pour tous. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés tout au long de l'année des actions engagées.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des informations : en 2026, Plurélya fêtera ses 60 ans d'existence, faisant de notre organisme mutualiste le plus ancien opérateur d'action sociale en France. Un anniversaire que nous souhaitons mémorable pour Plurélya et ses bénéficiaires.

En attendant, nous vous souhaitons donc une excellente année 2025, qu'elle soit marquée du sceau de la solidarité et de la mutualité.



Bernard HAESBROECK

Président de Plurélya
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Municipal d'Armentières



Mabrouk ZOUAREG

Directeur de Plurélya

PLURÉLYA EN QUELQUES MOTS...

Acteur majeur au niveau national, Plurélya est une association loi 1901 à but non lucratif. Le Conseil d'Administration est composé pour moitié d'élus et moitié de représentants des principaux syndicats de la Fonction Publique Territoriale. La pluralité des appartenances politiques y est scrupuleusement respectée, gage d'un fonctionnement harmonieux.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE NOS PRESTATIONS ?

Agents d'une structure publique, parapublique ou d'une association, Plurélya vous accompagne tout au long de votre carrière et vous apporte les aides dont vous avez besoin dans votre quotidien via le versement d'allocations variées. En cas de coups durs, Plurélya sait pallier aux aléas de la vie grâce à des prestations pour vous et votre famille, la scolarité de vos enfants, votre budget, vos loisirs et vos vacances. Veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, améliorer votre quotidien, c'est notre mission depuis 1966.



QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

Dans chaque structure, une personne dédiée vous aide dans vos démarches. Cette personne référente est le correspondant local de votre collectivité et vous permet de connaître vos droits et avantages, et peut vous fournir toute documentation utile.

Si une demande spécifique nécessite de consulter nos équipes, vous pouvez les contacter à contact@plurelya.fr ou par téléphone au **0 809 36 13 13** Service gratuit + prix appel

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Certaines prestations sont soumises aux tranches d'imposition (montant indiqué ligne 14 de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 avec prise en compte de la décote), retrouvez toutes les informations pratiques concernant ces prestations dans ce livret.

Les tranches d'imposition sont les suivantes :

VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION

Selon le montant de l'impôt 2024 sur les revenus 2023

TRANCHE 1
(≤ 1 200 €)

TRANCHE 2
(entre 1 201 € et 2 500 €)

TRANCHE 3
(> à 2 500 €)

COMPLÉMENT DE REVENUS



Certaines allocations signalées par ce pictogramme sont considérées comme un complément de revenus et seront à intégrer à votre prochaine déclaration de revenus (vous pouvez télécharger votre attestation fiscale depuis votre espace personnel pour obtenir le récapitulatif des demandes concernées).

AVANTAGES SUR L'ANNÉE CIVILE

Vous pouvez demander les prestations du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours (sous réserve d'être bénéficiaire de Plurélya à la date de votre demande), sauf les prestations concernées par le pictogramme :



NOUVEAUTÉS 2025



L'épargne Chèque-Vacances ainsi que les cartes Illicado envoyées pour les allocations «Carte Culture», «Collège», «Lycée général ou professionnel» et «Noël» pourront être demandées au format physique ou dématérialisé.



Dans le cadre de la démarche de dématérialisation totale de nos supports et dans l'objectif de réduire significativement notre empreinte carbone, les frais d'envoi des commandes au format physique ne seront plus pris en charge par Plurélya.

Plurélya poursuit le plan entrepris depuis 2 ans avec la suppression des imprimés des demandes de prestations liées à la scolarité et aux vacances. À compter de 2025, les demandes pour ces prestations se feront uniquement en ligne.

Nouveaux partenaires

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Mise en relation avec les RPS (Référénts Parcours Santé).

Villages Répit Familles : des lieux de vacances pour les malades et leur famille.

Partenaires vacances

Vacances
Léo Lagrange

Vacances Léo Lagrange est un groupe associatif de tourisme durable, social et familial régi par la Loi de 1901.

Avantages Plurélya : pour toute réservation à Vacances Léo Lagrange via Plurélya : **10 % sur les séjours individuels et 20 % sur le tarif public des séjours groupe (à partir de 15 personnes).**

siblu
villages

Séjours en camping en France et Pays-Bas.

Avantage Plurélya : pour toute réservation à SIBLU VILLAGES via Plurélya : **jusqu'à 45 % de remise.**



Prêts

Les taux seront fixés à 1% sauf pour les prêts «coup dur» et «soins et santé» qui resteront à 0%.



Découvrez le tout nouveau simulateur de prestations dans votre espace personnel.



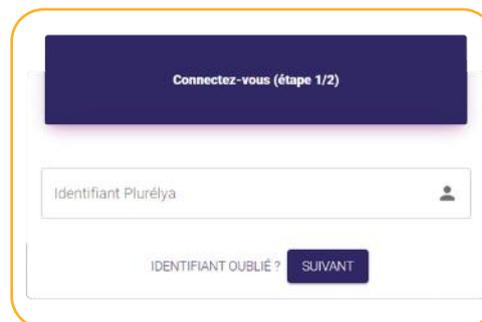
VOTRE ESPACE PERSONNEL

1

Comment vous connecter à votre espace ?

En vous rendant sur le site www.plurelya.fr et en cliquant sur le bouton  en haut à droite de la page.

Vous pouvez à présent vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe.



Connectez-vous (étape 1/2)

Identifiant Plurélya

IDENTIFIANT OUBLIÉ ? SUIVANT

2

Vous êtes nouvel adhérent ?

Vous allez recevoir à l'adresse mail qui nous a été communiquée par votre collectivité, un lien avec votre identifiant vous permettant de vous connecter à votre espace personnel.

Votre identifiant commence toujours par un « a » suivi de chiffres.

Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de créer votre mot de passe. Si aucune adresse mail n'a été communiquée, vous recevrez votre identifiant soit par SMS (si nous disposons de votre numéro de téléphone), soit par courrier à votre domicile.

Vous êtes déjà adhérent ?

Utilisez votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter.

Conservez précieusement ces données, elles vous seront utiles pour vos prochaines connexions et demandes de prestations.

Utilisez un navigateur à jour : Google Chrome, Firefox, ... pour une navigation optimale.

En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe ou de votre identifiant, suivez la procédure de récupération disponible sur la page de connexion : <https://monextranet.plurelya.fr/login>

3

Renseignement de vos informations personnelles

Rendez-vous dans l'onglet « Mon compte » depuis votre espace personnel pour renseigner ou mettre à jour vos informations personnelles : adresse mail, adresse postale, relevé d'identité bancaire, situation familiale, avis d'imposition, etc...

Joignez également les justificatifs nécessaires : votre RIB, avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet et votre livret de famille si vous avez des enfants.



Vérifiez que vos demandes de mises à jour ont bien été traitées par nos équipes avant de réaliser toute demande de prestations (étape 4).

4

Demande de prestations

Vos informations personnelles étant renseignées, vous pouvez à présent réaliser vos demandes de prestations pour cette année et accéder à toutes les offres partenaires de Plurélya. Pour information, pour obtenir le versement d'une prestation, vous devez être présent dans les effectifs de votre structure au moment de son envoi (virement ou commande).



Et bien d'autres...

5

Informations diverses

Depuis votre espace personnel, vous pouvez également accéder :

- à votre livret des prestations,
- à votre fiche avantages,
- à vos newsletters,
- à vos attestations (fiscales, d'appartenance...),
- au suivi de vos demandes.



Téléchargez votre carte depuis votre espace personnel.



Ne perdez plus votre identifiant ou votre mot de passe.



Présentez votre carte à nos partenaires pour bénéficier des meilleures réductions.



Toutes les informations utiles pour contacter nos équipes à portée de main !

SOMMAIRE

FAMILLE PAGES 9 À 18



 Allocation mariage / pacs 	Page 9
 Allocation naissance / adoption plénière 	Page 9
Allocation cadeau de Noël	Page 9
Allocation garde de jeunes enfants 	Page 10
 Allocation permis de conduire auto 	Page 10
 Allocation permis de conduire auto enfant 	Page 11
 Allocation permis de conduire moto 	Page 11
 Allocation enfants handicapés 	Page 12
 Allocation complémentaire enfants handicapés 	Page 12
 Allocation décès 	Page 12
 Allocation médailles et décorations 	Page 13
 Allocation départ à la retraite 	Page 13
Titre CESU (Chèque Emploi Service Universel)	Page 14
Aide familiale / ménagère 	Page 16
Partenaires	Pages 16 à 18

SCOLARITÉ PAGES 19 À 21



Allocation collège	Page 19
Allocation lycée général ou professionnel	Page 19
 Allocation études post-bac	Page 20
Partenaires	Pages 20 à 21

BUDGET PAGES 22 À 29



Prêts (en partenariat avec le CSF)	Page 22
Aide exceptionnelle	Page 26
Épargne Chèque-Vacances	Page 27
Chèque-Vacances Connect ANCV	Page 28
Partenaires	Page 29

LOISIRS ET CULTURE PAGES 31 À 35



Règles communes aux commandes Loisirs et Culture	Page 31
Carte Culture	Page 32
Coupon sport ANCV	Page 32
Chèque Up Sport et Loisirs	Page 32
Partenaires	Pages 33 à 35

VACANCES PAGES 36 À 41



Allocation séjours vacances 	Page 36
Allocation vacances enfants 	Page 36
Allocation ACM (centre aéré) 	Page 37
Allocation vacances jeunes 	Page 37
 Allocation BAFA 	Page 38
 Allocation séjour linguistique 	Page 38
Partenaires	Pages 39 à 41



Allocation considérée comme un complément de revenus à intégrer à votre prochaine déclaration de revenus (vous pouvez télécharger votre attestation fiscale depuis votre espace personnel pour obtenir le récapitulatif des demandes concernées).



Délai de souplesse de 3 mois pour les prestations demandées en octobre, novembre et décembre, qui comprennent une date d'évènement (sous réserve d'être toujours bénéficiaire de Plurélya à la date de votre demande).



Virement bancaire

ALLOCATION MARIAGE / PACS

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Marié(e) ou pacsé(e) en 2025.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Acte de mariage / récépissé de l'enregistrement du PACS ou copie du livret de famille complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



INFORMATION UTILE

L'allocation «mariage» et l'allocation «PACS» peuvent être demandées au cours de la même année.



Virement bancaire

ALLOCATION NAISSANCE / ADOPTION PLÉNIÈRE

CONDITIONS



Délai de souplesse étendu

- Pour une naissance en 2025.
- Adoption plénière en 2025, âge maximum 17 ans (né à compter du 01/01/2008).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Acte de naissance / copie du jugement d'adoption plénière ou copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Pour une naissance ou adoption à l'étranger, fournir les documents officiels de l'État français.



INFORMATION UTILE

Pour une naissance multiple, vous bénéficiez d'une allocation par enfant.



illicado

Carte cadeau

ALLOCATION CADEAU DE NOËL

Nouveauté 2025

Choix du format : physique ou dématérialisé

CONDITION

- Âge maximum : 10 ans (né à compter du 01/01/2015).

PIÈCE JUSTIFICATIVE

- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



illicado Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.



INFORMATION UTILE

L'allocation «cadeau de Noël» peut être demandée dès le mois de janvier.

Vous recevrez votre carte cadeau à partir du mois de décembre 2025 à votre domicile.

Demande à réaliser avant le 30 novembre 2025.



DATE LIMITE



En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester via plurelya@illicado.com



Virement
bancaire

ALLOCATION GARDE DE JEUNES ENFANTS

CONDITIONS

- Âge maximum : 3 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2022).
- Garde de l'enfant dans une structure individuelle ou collective (crèche, assistante maternelle, halte garderie).



Délai de souplesse étendu

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Fiche(s) de paie PAJE sur l'année 2025.
- Facture(s) acquittée(s) de la structure sur l'année 2025 (le contrat n'est pas suffisant).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).



Allocation accessible en une seule fois.



Rappel des exclusions

La garde occasionnelle (type baby-sitting ou autre) est exclue.



Virement
bancaire

ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE AUTO

CONDITION

- Tous les agents passant le permis B pour la première fois.



Délai de souplesse étendu

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Copie de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (**date de l'inscription à l'auto-école faisant foi**).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



Complément de revenus



L'inscription doit être effectuée en 2025.

Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



Virement
bancaire

ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE AUTO ENFANT

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Accessible aux enfants de 15 à 20 ans (né entre 2005 et 2010), **uniquement** pour les agents situés en tranche 1 ou 2 (consultez votre tranche en page 4).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Copie de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (**date de l'inscription à l'auto-école faisant foi**).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).

i

L'inscription doit être effectuée en 2025.
Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



Virement
bancaire

ALLOCATION PERMIS DE CONDUIRE MOTO

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Tous les agents passant le permis A pour la première fois.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Copie de l'inscription à l'auto-école et copie du 1er versement payé (date de l'inscription à l'auto-école faisant foi).
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

i

L'inscription doit être effectuée en 2025.
Pour rappel, c'est la date d'inscription à l'auto-école qui fait foi et non la date du passage à l'examen du permis de conduire.



Virement bancaire

ALLOCATION ENFANTS HANDICAPÉS

CONDITIONS



Délai de souplesse étendu

- Âge maximum : 26 ans (né à compter du 01/01/1999).
- Si l'enfant présente un taux d'handicap d'au moins 50%.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Copie de la notification à jour de la MDPH ou de la CDAPH mentionnant le taux d'handicap de l'enfant.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



INFORMATION UTILE

Cette allocation peut-être cumulée avec l'allocation «complémentaire enfants handicapés» (sous réserve de remplir les conditions d'obtention).



Virement bancaire

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE ENFANTS HANDICAPÉS

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Âge maximum : 26 ans (né à compter du 01/01/1999).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Attestation de la CDAPH mentionnant la catégorie 3, 4, 5, etc... de l'AAEH, prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice tierce personne (MDPH) ou pension d'invalidité 3ème catégorie (sécurité sociale).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



INFORMATION UTILE

Cette allocation peut-être demandée en complément de l'allocation «enfants handicapés» (sous réserve de remplir les conditions d'obtention).



Virement bancaire

ALLOCATION DÉCÈS

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Décès de l'agent, du conjoint ou d'un enfant à charge (26 ans maximum en 2025, né à compter du 01/01/1999).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Acte de décès.
- Facture des pompes funèbres acquittée au minimum du montant de l'allocation versée indiqué sur votre fiche avantages (si elle n'est pas destinée aux pompes funèbres).
- En cas du décès du conjoint à charge ou d'un enfant à charge (de 26 ans maximum) : toutes pièces justificatives.
- Relevé d'identité bancaire de la personne ou de l'établissement ayant pris en charge les frais d'obsèques.



INFORMATION UTILE

Pour le décès du bénéficiaire, le virement est effectué sur le compte de la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques (enfant(s), époux(se), pompes funèbres).

ALLOCATION MÉDAILLES ET DÉCORATIONS



Virement bancaire



INFORMATION UTILE

Prise en compte de la date de remise du diplôme pour l'obtention d'une médaille de l'année précédente.

Les médailles «ordre national du Mérite» et «légion d'honneur» peuvent être sollicitées plusieurs fois par le bénéficiaire.

L'ensemble des grades, échelons, et dignités des médailles et décorations officielles sont prises en compte.

i

Cette allocation doit être demandée au cours de l'année d'obtention de la médaille (date du diplôme ou de l'arrêté de la préfecture faisant foi).



Virement bancaire



INFORMATION UTILE

Si vous disposez de l'ensemble des pièces justificatives, vous pouvez réaliser votre demande plusieurs mois avant votre date de départ à la retraite.

L'accès à vos avantages cesse au dernier jour du mois où vous quittez votre structure (sauf si celle-ci prend en charge les agents retraités).

i

En cas de départ à la retraite pour «invalidité», joindre une copie de l'arrêté «portant admission à la retraite pour invalidité» transmis par votre collectivité à votre demande.

CONDITIONS



Délai de souplesse étendu

Obtention d'une décoration officielle



- Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement.
 - **Échelons acceptés** : lettre de félicitations, mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent de première et deuxième classe, médaille de vermeil et médaille d'or.



- Médaille de la légion d'honneur.
- Médaille d'ordre national du Mérite.
 - **Grades acceptés** : chevalier, officier et commandeur.
 - **Dignités acceptées** : grand officier et grand-croix.

Obtention d'une médaille d'honneur du travail

- Médaille d'argent (20 ans de carrière).
- Médaille vermeil (30 ans de carrière).
- Médaille d'or (35 ans de carrière).
- Médaille grand or (40 ans de carrière) - salarié de droit privé, agent de la Fonction Publique d'État ou d'un SDIS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Copie du diplôme de la Préfecture ou arrêté de nomination de la Préfecture (date du diplôme ou de l'arrêté de la préfecture faisant foi).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- Pour les médailles 2024 avec une remise différée (cérémonie(s) en 2025), une attestation du représentant légal est à fournir.
- Pour une médaille « Grand Or », fournir le diplôme de la Préfecture ou de l'employeur (fonction publique territoriale).

ALLOCATION DÉPART À LA RETRAITE



Demande à réaliser avant la date de départ à la retraite.

CONDITION



Délai de souplesse étendu

- Montant forfaitaire jusqu'à 10 ans d'ancienneté dans la fonction publique + montant complémentaire annuel par année de service au-delà des 10 ans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

Pour les titulaires :

- Copie du décompte définitif d'une pension CNRA/CL complet.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

Pour les non-titulaires :

- Copie du certificat de travail.
- Copie du livret de famille complet pour les femmes (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



Titres CESU

TITRE CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Libérez-vous du temps et profitez-en pour faire ce que vous voulez !

Commandez vos titres CESU pour régler une multitude de services à la personne : garde d'enfants, ménage, repassage, petits travaux...

• Les avantages du e-cesu :

- Règlement des intervenants directement en ligne.
- Paiement en ligne et au centime près.
- Pas de risque de perte ou de vol.

• Le format papier :

- Les titres CESU de Plurélya vous seront adressés par courrier à votre domicile. Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.

• Informations complémentaires :

- Au-delà du plafond (mentionné sur votre fiche avantages), la commande sera à prix coûtant (sans bonification de Plurélya).
- En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester.

• Validité :

- Le titre CESU Plurélya est valable jusqu'au 31 janvier de l'année suivant sa date d'émission.
- Dès le 1er décembre 2025, le nouveau millésime 2026 sera disponible.
- Les titres CESU papier ne sont ni échangeables ni remboursables.
- Les titres e-CESU en cours de validité peuvent être prolongés depuis votre compte personnel Chèque Domicile (frais équivalents à 10% du montant prolongé et plafonnés à 100 €).
- Toute transformation de e-cesu reste à la charge de l'agent (selon les conditions de Chèque Domicile).

Grâce à la Garantie Sérénité, vous bénéficiez gratuitement d'une assistance juridique et d'une protection juridique liées à l'utilisation de vos Chèques Domicile.

Plus d'informations sur :
<https://assistance.up.coop>



Il n'y a pas de commande réalisée en novembre afin de bénéficier du nouveau millésime dès le mois de décembre.

- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de commande de vos titres CESU au format papier. **Les titres CESU au format numérique (E-CESU) ne disposent pas de délai de rétractation.**
- En cas de titres CESU non utilisés ou périmés, aucun avoir ou remboursement ne sera réalisé.
- Pour toute transformation de titre CESU en ECESU (et inversement) :
 - Des frais à la charge de l'agent seront demandés.
 - Les titres CESU au format papier concernés par un échange seront à envoyer au siège de Plurélya.

PARTICIPATION DE PLURÉLYA

Selon le montant de l'impôt 2024 sur les revenus 2023

30%	20%	10%
TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
(≤ 1 200 €)	(entre 1 201 € et 2 500 €)	(> à 2 500 €)

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour utiliser vos E-CESU, connectez-vous à votre espace personnel Chèque-Domicile :
<https://www.chèque-domicile-universel.com/startup.do>

ET SI PLURÉLYA VOUS SOUTENAIT AVEC LE CESU ?



Up chèque domicile Plurélya
Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

C'est un Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui permet de régler des prestations de Services à la Personne, à domicile et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile.



SERVICES À LA FAMILLE

Crèche, assistante maternelle, jardin d'enfants, halte-garderie, garderie périscolaire, garde occasionnelle, garde à domicile individuelle ou partagée, baby-sitting, enfant malade, accompagnement sortie d'école, aide aux devoirs, soutien scolaire, cours à domicile



VIE QUOTIDIENNE

Ménage, repassage à domicile, assistance informatique internet, travaux de jardinage, petit bricolage, assistance administrative, garde et surveillance temporaire de résidence principale ou secondaire



PERSONNE DÉPENDANTE

Accompagnement de personnes âgées, malades, handicapées, assistance à domicile hors actes médicaux, garde de personnes malades hors actes médicaux, soins esthétiques à domicile, activités d'interprète, préparation ou portage de repas à domicile, commissions ou livraisons de courses à domicile, garde et promenade d'animaux de compagnie

CONTACTS UTILES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR ?



▶ **Votre déclaration à l'Urssaf service Cesu, les cotisations, les volets sociaux... :**
Urssaf Service CESU
www.cesu.urssaf.fr

0 806 802 378 Service 0,12 € / min + prix appel



▶ **L'affiliation de votre intervenant ou prestataire au CRCESU :**
Centre de remboursement des CESU
www.cr-cesu.fr

0 892 680 662 Service 0,40 € / appel + prix appel



▶ **La recherche d'un intervenant ou l'utilisation des CESU :**
www.chequedomicile.fr
Rubrique « Trouvez un intervenant »

0 825 000 103 Service 0,15 € / appel + prix appel



Cliquez *ici* et découvrez le « Guide bénéficiaire », complet qui vous accompagne dans l'utilisation de vos CESU au quotidien

ALLOCATION AIDE FAMILIALE / MÉNAGÈRE



Virement bancaire

40%

DE PARTICIPATION SUR LE SOLDE RESTANT À CHARGE.

Dans la limite du montant indiqué sur la fiche avantages (sans conditions de ressources).

CONDITIONS



Délai de souplesse étendu

- **Aide familiale** : accordée au bénéficiaire ou son conjoint lorsque, suite à une maladie, hospitalisation ou maternité, celle-ci est jugée indispensable par le médecin et que la prise en charge d'un organisme est mise en place.
- **Aide ménagère** : accordée au bénéficiaire ou son conjoint, s'il doit faire appel à ces services, sur présentation d'un certificat médical et que la prise en charge d'un organisme est mise en place.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Certificat médical valable au cours de la période de prise en charge.
- Justificatif de prise en charge de la CAF, la CARSAT, la mutuelle, la caisse de retraite, le Conseil Départemental ou l'APA et/ou pour les bénéficiaires de l'allocation de compensation : la copie de l'accord de la CDAPH.
- Facture acquittée de l'organisme employant l'aide ménagère ou familiale.
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).

Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance de la **Fonction publique**



PER PREFON RETRAITE
PREFON

N° 1 de la retraite complémentaire du service public destinée aux fonctionnaires, anciens fonctionnaires et leurs conjoints

Préfon-Retraite, LA solution pour préparer efficacement votre retraite.

- ✓ La garantie d'une rente à vie connue à l'avance et qui ne peut pas baisser*
- ✓ Des cotisations à la carte, à partir de 21 €/mois
- ✓ Des économies d'impôts sur vos revenus ⁽¹⁾

Spécial adhérent Plurélya

Un chèque cadeau d'une valeur de 50 € en cadeau de bienvenue

code : **PLURELYA**

*offre réservée, aux adhérents Plurélya pour toute première affiliation à Préfon-Retraite- réalisée entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025. Conditions détaillées de l'offre sur demande

Pour tout information, appelez gratuitement un conseiller au **3025** Service & appel gratuits en précisant votre code **PLURELYA**

Communication à caractère publicitaire

*Les caractéristiques présentées, dont les conditions et limites sont détaillées dans la notice d'information, dépendent également de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer. (1) Sous réserve de la fiscalité en vigueur. Votre plafond d'épargne retraite est mentionné sur votre avis d'imposition. Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU REP Papiers FR231782_D3IAIS. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa et Allianz. Retrouvez toutes nos informations sur : www.prefon.fr

COTISATION ANNUELLE OFFERTE



kinougarde ✈

garde les enfants, détend les parents

TROUVEZ LA NOUNOU QU'IL VOUS FAUT AVEC KINOUGARDE !

Appelez-nous dès maintenant au **03 20 31 32 17**
ou rendez-vous sur **www.kinougarde.com/plurelya**

Pensez à préciser «PLURELYA» lors de votre appel.

Choisir MAIF, c'est choisir une assurance responsable

Composez le 09 86 01 14 92 (non surtaxé, coût d'une communication locale)



ASSURANCE AUTO

- ✓ Pièces recyclées pour réparer sans gaspiller
- ✓ Covoiturage sans surcoût ni formalités*
- ✓ Événements climatiques garantis même au tiers*



ASSURANCE HABITATION

- ✓ Matériel prêté, matériel assuré*
- ✓ Équipements écologiques couverts sans surcoût*
- ✓ Garantie panne électroménager en formule 3*

MAIF.FR



assureur militant

* Les garanties poussées dans cet e-mail sont valables dans les limites et conditions du contrat souscrit.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des Assurances.
PLURELYA - Association loi 1901 à but non lucratif déclarée en préfecture du Nord sous le n° 9505 Siret 783713688 00092.
Siège social : 6 place Mendès France - CS 80011 - 59046 Lille cedex.

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



Pour répondre au mieux aux besoins des malades et de leur famille au quotidien, assurer une qualité optimale des soins et la fluidité des parcours de soins, l'AFM-Téléthon met en place des solutions innovantes.

Des lieux d'accueil et de répit, pour les personnes atteintes de maladies évolutives et lourdement invalidantes

Les Villages Répit Familles® (VRF), dans le Haut-Jura et le Maine-et-Loire sont des lieux de répit où les malades et leurs proches aidants peuvent venir se ressourcer ensemble dans des logements indépendants entièrement adaptés.

Ils permettent de faire une pause dans le quotidien grâce à l'aide 24 heures sur 24 de professionnels formés pour l'accompagnement et les soins. Chaque village propose aussi, pour ceux qui le souhaitent, des animations ou des activités physiques adaptées.

Des réseaux de proximité pour les personnes concernées par des maladies neuromusculaires

Dans 16 services régionaux sur tout le territoire, des référents parcours de santé accompagnent les familles à chaque étape de la maladie.

Découvrez tous les lieux d'accueil et de répit, en scannant ce QR code.





illicado

Carte cadeau

ALLOCATION COLLÈGE

Nouveauté 2025

Choix du format :
physique ou dématérialisé

CONDITION

- Pas de limite d'âge et sans conditions de ressources.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).



En cas de non réception des valeurs, vous avez **60 jours** pour vous manifester via plurelya@illicado.com

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.

INFORMATION UTILE

Les enfants inscrits en Institut Médico-Éducatif (IME) sont également pris en compte.

Demande à réaliser entre le 01 septembre et le 31 octobre 2025.



illicado

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

ALLOCATION LYCÉE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

Nouveauté 2025

Choix du format :
physique ou dématérialisé

CONDITIONS

- **Âge maximum** : 20 ans (né à compter du 01/01/2005).
- La formation doit déboucher sur un diplôme d'état (mise à niveau exclue).
- Aide versée également pour les lycéens en alternance et ne percevant pas de rémunération supérieure à 50 % du SMIC.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 ou attestation de formation pour les CFA.
- Contrat d'alternance CERFA (pour les alternants).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).

Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront déduits du montant de la carte.



En cas de non réception des valeurs, vous avez **60 jours** pour vous manifester via plurelya@illicado.com



Rappel des exclusions

Les classes de 6ème à la 3ème (3ème professionnelle effectuée dans un lycée) et la formation permanente.



Virement bancaire

ALLOCATION ÉTUDES POST-BAC



INFORMATION UTILE

Cette allocation peut être versée pour des études supérieures à l'étranger (pour un détenteur du Baccalauréat français ou une équivalence dans le pays d'étude).



La durée des cours doit être au moins égale à 400 heures.



Rappel des exclusions

Formation permanente.

CONDITIONS

- **Âge maximum** : 26 ans (né à compter du 01/01/1999).
- Enfants titulaires d'un Baccalauréat et préparant un examen d'état de niveau 5 minimum, ne percevant pas de rétribution supérieure à 50 % du SMIC à la date de la rentrée scolaire (hors bourse d'état).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Copie de la carte d'étudiant, du certificat de scolarité ou de l'attestation de formation CFA 2025/2026.
- Contrat d'alternance CERFA (pour les alternants).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).



toutapprendre
1^{ÈRE} BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE



SOUTIEN SCOLAIRE

PROFS en ligne

Tous les jours de 17h à 20h, sauf le samedi, posez toutes vos questions à nos professeurs.



Toutes les classes du CP à la Terminale / CAP / BAC PRO

Toutes les matières : Français, Mathématiques, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Géographie, SVT, SPC, Philo, SES, HGGSP...

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS



Donner envie d'apprendre

complétude ✕
soutien scolaire

TROUVEZ LE PROF QU'IL VOUS FAUT
AVEC COMPLÉTUDE !

Appelez-nous dès maintenant au **03 20 15 15 15**
ou rendez-vous sur www.complétude.com/plurelya

Pensez à préciser «PLURELYA» lors de votre appel.

Anacours
SOUTIEN SCOLAIRE

**Cours particuliers
à domicile**



45 agences en France

09 72 60 52 52
anacours.com

Préparer des concours en ligne

cap-concours.fr

Préparer en ligne les concours
de l'enseignement et apprendre
à mieux appréhender les métiers
du social.

Vous êtes sociétaire MAIF,
abonnez-vous gratuitement
(infos ou conditions sur le site maif.fr).

Vous n'êtes pas sociétaire MAIF,
bénéficiez de Cap concours
gratuitement pendant un an avec
le code **ccplurelya**. L'abonnement
annuel s'élève ensuite à 50 €.



L'ASP et Cap concours sont conçus et réalisés par rue des écoles, en partenariat avec MAIF. Le module consacré au social est réalisé en partenariat avec l'Unaforis.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le Code des assurances.

rue des écoles - SA au capital de 4 106 456 € - RCS Paris B 429 774 250 - 15 boulevard Bourdon - 75004 Paris.

Unaforis - Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale - Association loi 1901 - 8 rue Mayran 75009 Paris.

PLURELYA - Association loi 1901 à but non lucratif déclarée en préfecture du Nord sous le n° 9505 Siret 783713688 00092.

Siège social : 6 place Mendès France - CS 80011 - 59046 Lille cedex.

© Crédit photo : Hero Images/GettyImages.

rue des écoles

MAIF
assureur militant

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple⁽¹⁾ pour un Prêt travaux de 3 400 € sur 48 mois, vous rembourserez 48 mensualités de **72,27 €** hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%** (taux débiteur fixe 0,99%). **Montant total dû par l'emprunteur: 3 468,96 €**. Le coût mensuel de l'assurance facultative DIT⁽²⁾ est de 1,02 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 0,7 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 48,96 €. Conditions en vigueur au 08/10/2024.

Exemple⁽¹⁾ pour un prêt personnel « coup dur » de 1 800 € sur 16 mois, vous rembourserez 48 mensualités de **112,50 €** hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0%** (taux débiteur fixe 0%). **Montant total dû par l'emprunteur: 1 800 €**. Le coût mensuel de l'assurance facultative DIT⁽²⁾ est de 0,54 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 0,68 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 8,64 €. Conditions en vigueur au 08/10/2024.

8 prêts personnels au TAEG fixe de 1%...

Empruntez de 500 € à 4 000 € de 6 à 48 mois pour vos projets :



HABITATION : SE LOGER

■ PRÊT BIENS D'ÉQUIPEMENT

Pour financer l'achat de biens d'équipement de la maison (électroménager...)

■ PRÊT TRAVAUX

Pour financer les dépenses liées à des travaux d'amélioration ou d'embellissement de votre résidence principale, que vous en soyez locataire ou propriétaire.

■ PRÊT AIDE À L'INSTALLATION ET AU DÉMÉNAGEMENT

Pour financer les frais engendrés par votre installation dans un nouveau logement (frais de déménagement, avance de loyer, frais de caution, frais d'agence...).



VOYAGER : SE DÉPLACER

■ PRÊT VÉHICULE ET 2 ROUES*

Pour financer l'achat d'une voiture avec ou sans permis, d'une moto, d'un scooter (neuf ou d'occasion). * Véhicule avec immatriculation

■ PRÊT VÉHICULE DE LOISIRS ET MATÉRIEL DE CAMPING

Pour financer l'achat de matériel de camping, caravane, camping-car ou mobil home (neuf ou d'occasion).

■ PRÊT PERMIS DE CONDUIRE

Pour financer les frais liés au passage de votre permis de conduire, de celui de votre conjoint ou d'un de vos enfants à charge.

■ PRÊT VACANCES

Pour financer les dépenses liées à vos vacances (voyages et séjours, dépenses d'hébergement et/ou de transport).



VIE QUOTIDIENNE : FAMILLE

■ PRÊT SCOLARITÉ

Pour financer le coût de scolarité ou d'études supérieures d'un enfant à charge de moins de 26 ans dans l'année civile (frais d'internat, frais d'inscription...).

Empruntez également de 500 € à 2 000 € de 6 à 24 mois au TAEG Fixe de 0% :

■ LE PRÊT SOINS ET SANTÉ

Pour financer la part restante à votre charge dans le cadre de soins de santé (prothèses dentaires ou auditives, lunetterie, chirurgie réparatrice, achat de matériel nécessaire dans une situation de handicap). Ce prêt couvre les soins du bénéficiaire, de son conjoint et des enfants à charge.

Empruntez également de 500 à 3 000 € de 6 à 36 mois au TAEG fixe de 0% :

■ LE PRÊT « COUP DUR »

Pour financer des dépenses imprévues liées à des événements de la vie (décès, divorce, maladie, perte d'emploi d'un conjoint, sinistre de votre habitation lié à une catastrophe naturelle ou un incendie).

Voir conditions au verso



Comment faire ma demande de prêt⁽¹⁾ en ligne ?

Mode d'emploi pour compléter et faire ma demande de prêt personnel bonifié 100% en ligne en cliquant sur le lien suivant www.csf.fr/plurelya

1. Je sélectionne le prêt figurant sur mon certificat d'éligibilité délivré par Plurélya
2. Je choisis le montant et la durée indiqués sur le certificat d'éligibilité délivré par Plurélya
3. Je clique sur « Faire une demande de prêt »
4. Je suis redirigé sur le site du prêteur BFM où je crée mon compte personnel
5. Je me laisse guider

Liste des pièces à joindre obligatoirement :

- ✓ **Certificat d'éligibilité**
Ne pas oublier de mettre mes coordonnées afin que l'on puisse me contacter pour m'informer de la réception de mon dossier.
- ✓ **Les 3 derniers bulletins de salaire ou le bulletin de pension des retraites principales et complémentaire** de l'emprunteur et du co-emprunteur. Si j'ai un CDD, je dois en complément adresser mon contrat de travail.
- ✓ **Dernier avis d'imposition ou de non imposition**
Adresser [les 4 pages](#) de mon avis d'imposition.
- ✓ **3 derniers mois de relevés de tous mes comptes courants**
Fournir uniquement des relevés reçus en papier ou téléchargés (par ex. format PDF), les copies d'écran ne sont pas acceptées.
- ✓ **Relevé d'identité bancaire**
- ✓ **Carte d'identité recto-verso ou passeport ou titre de séjour de l'emprunteur et du co-emprunteur en cours de validité.**
Les documents scannés doivent être lisibles. La validité d'un titre de séjour doit être supérieure au terme du prêt.
- ✓ **Justificatif de domicile :**
 - facture de téléphone ou électricité datant de moins de 3 mois ou contrat de location pour les locataires.
 - taxe foncière pour les propriétaires.
 Je suis logé à titre gratuit, je joins une attestation sur l'honneur de mon logeur, ainsi que sa CNI et son justificatif de domicile.
- ✓ **Justificatif de la dépense datant de moins de 3 mois**
- ✓ **Justificatif des revenus du patrimoine mobilier ou immobilier** (foncier, mobilier...)

Pour l'étude des dossiers, la Banque Française Mutualiste (BFM), la banque prêteuse, partenaire de CRÉSERFI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'analyse du dossier.

Modalité du dispositif

Qui sont les bénéficiaires ?

- Peuvent solliciter le dispositif, **tous les bénéficiaires actifs et retraités des structures adhérentes à Plurélya.**
- Un bénéficiaire **ne peut pas avoir plus de deux prêts Plurélya en cours.**

Mon dossier ne peut être traité que s'il est complet.

POUR L'ENSEMBLE DES PRÊTS

Montant emprunté (jusqu'à)	1 000 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €
Durée maximale de remboursement	18 mois	24 mois	36 mois	48 mois

- Les prêts proposés par PLURÉLYA sont confiés à un partenaire extérieur, CRÉSERFI, la société de financement du CSF et son partenaire prêteur la Banque Française Mutualiste (BFM). Ces prêts sont alloués sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par la Banque Française Mutualiste.
- Les bénéficiaires des prêts sont tous les bénéficiaires actifs et retraités des établissements adhérents à PLURÉLYA et inscrits par leurs établissements sur la liste des bénéficiaires.
- Un bénéficiaire **ne peut pas avoir plus de deux prêts aidés en cours de remboursement.**
- Les montants et les durées des prêts sont ajustés au regard de la demande, de la dépense réellement engagée et de la situation du bénéficiaire. Le montant du prêt sera **arrondi à la centaine supérieure dès le 1^{er} euro** (sachant que le montant minimum de prêt est de **500 €**).
- Les pièces indispensables à joindre au dossier de demande de prêt ainsi que les conditions complètes d'octroi figurent sur le certificat d'éligibilité et sont consultables sur le site PLURÉLYA (rubrique prestations) ou sur le site dédié www.csf.fr/plurelya. Le mécanisme de demande est décrit sur la page précédente du présent guide.
- Le bénéficiaire du prêt pourra procéder au remboursement anticipé partiel ou total de son prêt, sans indemnité, sous réserve des modalités et des préavis prévus au contrat de prêt.



PLURÉLYA

0 809 361 313 Service gratuit
+ prix appel

www.plurelya.fr

6, place Mendès France
CS 80011 - 59 046 Lille Cedex

CRÉSERFI

01 53 24 30 89

www.csf.fr/plurelya

9, rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris



(1) Les Prêts Personnels Bonifiés sont des prêts personnels proposés par CRÉSERFI, financés par le prêteur BFM et bonifiés par Plurélya. Ils sont réservés aux bénéficiaires de Plurélya, après étude de leur situation financière. Prêt sous réserve d'acceptation du Prêteur BFM. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours. Plurélya prend en charge tout ou partie des intérêts du prêt.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre-Siège social : 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - Entreprise régie par le code des assurances. Assurance facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Banque Française Mutualiste - SA coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 326 127 784 et dont le siège social sis : 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous n°08041372 (www.orias.fr).

CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris).

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur csf.fr.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

REGROUPEMENT DE CRÉDITS⁽¹⁾

Profitez de
l'Offre Équilibre
Jusqu'à 300€ remboursés*
sur votre 1^{ère} mensualité

**Pour réaliser vos projets,
passez au vert !**



Crédit Social des Fonctionnaires

Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

CSF.FR



*L'association CSF vous rembourse votre première mensualité de regroupement de crédits dans la limite de 300 €. Offre réservée aux bénéficiaires adhérents Plurélya. L'offre de prêt émise par le partenaire prêteur de CRÉSERFI doit avoir été signée par l'emprunteur et les fonds débloqués entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Les emprunteurs répondant aux critères doivent transmettre l'offre de prêt signée et éditée par le partenaire prêteur de Crésérfi ainsi qu'un RIB et leur carte adhérent Plurélya. Ces pièces seront à déposer sous l'espace « Mon Compte » (sur www.csf.fr) entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 janvier 2026 en allant sur : mes démarches > nouvelle demande > Prêt bonifié > Offre équilibre. Seuls les 40 premiers dossiers éligibles seront remboursés sous réserve du déblocage du prêt souscrit par l'intermédiaire de Crésérfi avant le 31 décembre 2025. Les personnes éligibles à l'offre en seront informées par mail et recevront un virement. Cette offre est réservée aux adhérents Plurélya et valable pour un seul prêt regroupement de crédits par foyer.

(1) La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée de remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (orias.fr) et ses partenaires prêteurs : **CREDIT LIFT** est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 euros. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Evry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (orias.fr) ; **Banque EDEL** - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social: 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (orias.fr) ; **BNP Paribas Personal Finance** - Etablissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France- Intermédiaire en assurance immatriculée sous le n° 07 023 128 (orias.fr) ; **CFCAL - LE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE (CFCAL BANQUE)**, SA au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; **CREATIS** - S.A. à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le n° 07005776 (orias.fr) ; **LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE** - SA à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 71 085 000 €, dont le siège social est 1 av. François Mitterrand, 93212 La Plaine Saint Denis, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le n° 487 779 035 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 051 330 vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le **Crédit Social des Fonctionnaires** est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr). Et pour plus d'avantages, optez pour les services C+Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opérations de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de la Commission Européenne.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : DPO - Groupe CSF - 9, rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris, par email à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via des liens de désinscription présents dans nos courriels.

ACHETEZ DANS L'IMMOBILIER NEUF

pour habiter ou investir : c'est possible !

CRÉSERFI vous accompagne dans le financement de votre projet d'acquisition.



Visitez la
plateforme d'offres
de logements en ligne
csf-logement.fr

Prêt Immo Neuf Patrimoine⁽¹⁾

Empruntez 10 000 € sur 72 mois à 0% taux débiteur fixe*

Prêt immobilier complémentaire bonifié par le CSF, pour l'acquisition d'un bien neuf par l'intermédiaire de CSF Patrimoine d'un montant minimum de 60 000 €.

Ce prêt immobilier complémentaire est subventionné par CSF Association.

Offre valable jusqu'au 31/12/2025.

Le Prêt Immo Neuf Patrimoine est soumis à conditions, rendez-vous en agence.

*Exemple pour un prêt immobilier complémentaire de 10 000 € sur 72 mois, vous remboursez 72 mensualités de 140,34 € assurance incluse. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0,66% Fonds Mutuel de Garantie et assurance inclus (taux débiteur fixe : 0 %). Montant total dû par l'emprunteur : 10 204,40 €. Coût total du crédit : 204,40 € dont 100 € de participation au fonds mutuel de garantie et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité, Incapacité obligatoire de 1,45 €. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 0,34 %. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt pour un assuré à 100% âgé de 35 ans s'élève à 104,40 € et la cotisation mensuelle à 1,45 € à régler avec l'échéance du crédit. Mensualité agent hors assurance : 138,89 €. Prêteur : Banque Ediel.

À très vite !



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

CSF.FR



(1) CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et son partenaire prêteur Banque Ediel (SNC au capital de 150 134 754 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège Cedex - Mandataire d'intermédiaire en assurance ORIAS 07 036 333 (www.orias.fr), proposent le « Prêt Immo Neuf Patrimoine », de 10 000 € sur 72 mois pour le financement de l'acquisition d'un bien neuf issu d'une vente immo Neuf réalisée par l'intermédiaire de CSF Patrimoine, au taux débiteur fixe de 0 % hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurances obligatoires.

Cette offre est sous réserve de l'étude de la situation financière de l'emprunteur et acceptation définitive du prêteur Banque Ediel. Ce prêt immobilier complémentaire est destiné à participer au financement de l'acquisition d'un bien immobilier neuf par l'intermédiaire de CSF Patrimoine, sous réserve de la réalisation du prêt immobilier principal avec intérêts d'un montant minimum de 60 000 € réalisé par l'intermédiaire de Créserfi. Les intérêts de ce « Prêt Immo Neuf Patrimoine » sont pris en charge par l'association CSF dans la limite de l'enveloppe fixée. Cette offre n'est pas cumulable avec un autre crédit immobilier bonifié par le CSF et n'est valable que pour une seule utilisation par foyer.

Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : LA BANQUE POSTALE - (SA au capital de 6 585 350 218 €) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 et TVA intracommunautaire : FR 40 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr) - SOFIAP - SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, SA à Directeur et Conseil de surveillance, au capital de 68 137 755 € dont le siège social est situé 64 rue de Saintonge 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 391 844 214 et TVA : FR 33 391 844 214, enregistrée à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (www.orias.fr) sous le n° 07 025 372 - CRÉDIT MUTUEL ARKÉA - SA Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 (www.orias.fr).

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteur n° 9764 est un contrat groupe souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086 386 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances) distribué par Créserfi et géré par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr)). Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Les offres d'assurance et d'épargne sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA), Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle : police FN4608 et Garantie Financière : police n° RP10147372 souscrites auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances et de la loi Hoguet.

Plateforme www.csf-logement.fr, annonces de biens immobiliers hébergée par FACILOGI, SARL au capital de 60 000 €, Siège social 2, rue du Général Leclerc - 94220 Charenton-le-Pont RCS Créteil 502 886 039.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.



Virement
bancaire

L'AIDE EXCEPTIONNELLE



CONDITIONS

L'aide exceptionnelle est un secours accordé par la Commission des aides de Plurélya à un agent en situation difficile, soudaine et non prévisible comme :

- La perte d'emploi.
- Le changement de situation familiale (séparation/divorce) qui engendre des frais (avocat, déménagement...).
- La maladie qui entraîne une baisse importante des revenus (agent en demi-traitement sans complément de salaire).
- Les dépenses imprévues notamment sur du matériel de première nécessité (réfrigérateur, lave-linge, cuisinière...).

Le montant est fixé par la Commission des aides, en fonction du motif et de différents critères (endettement, reste à vivre...).

Le dossier d'aide peut être accompagné d'un rapport d'une assistante sociale, du Maire ou du CCAS. Les documents accompagnant la demande peuvent être joints sous pli cacheté.

La prestation ne peut être délivrée qu'une fois par an. Les charges, telles que le loyer ou les impôts, ne seront pas considérées comme un motif imprévisible dans l'étude du dossier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Vos trois dernières feuilles de paie et celles de votre conjoint.
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (en cas d'union libre, les deux avis d'imposition).
- Derniers relevés de comptes bancaires ou postaux (un mois complet) de l'agent et du conjoint.
- Dernier décompte de la C.A.F. (si vous êtes allocataire).
- Toute pièce justifiant la demande.
- Relevé d'identité bancaire.
- Dernière quittance de loyer. Factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, de mutuelle, de chauffage...
- Toute pièce justificative si vous, ou votre conjoint(e) disposez d'une autre source de revenus (France Travail, pension...).



En fonction du motif évoqué, la commission peut accorder une aide avec paiement par virement bancaire au créancier.



INFORMATION UTILE

Une aide peut être demandée dans le cadre d'une catastrophe naturelle, afin de faire face aux premières dépenses de nécessité et également dans le cadre d'une difficulté financière exceptionnelle liée à vos dépenses d'énergies domestiques (électricité, gaz, fuel...). Plurélya peut vous aider, afin d'éviter une situation de précarité énergétique.



Chèques-Vacances
Connect ANCV

Chèques-
Vacances



L'ÉPARGNE CHÈQUE-VACANCES

Nouveauté 2025

**Choix du format de votre épargne :
physique ou dématérialisé**

CONDITIONS

- **Épargne sur 4 mois :**
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 août.
- **Épargne sur 5 mois :**
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 juillet.
- **Épargne sur 8 mois :**
Démarrage possible entre le 5 janvier et le 5 avril.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le dossier complet doit nous parvenir 30 jours avant le 1er prélèvement (le 5 de chaque mois).
- La totalité de l'épargne et la participation sont envoyées ou créditées avant le 15 du mois suivant le dernier prélèvement de l'épargne. Exemple : fin de votre épargne en juin, réception ou crédit avant le 15 juillet.
- Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au dernier prélèvement de l'épargne.

RÈGLES COMMUNES AUX CHÈQUES-VACANCES

- Dans le cas d'un retour des valeurs dû à votre responsabilité (nouvelle adresse non communiquée, recommandé non retiré à la Poste dans les 15 jours), les frais de réexpédition seront à votre charge.
- Les Chèques-Vacances périmés ne sont ni repris, ni échangés par Plurélya.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Relevé d'identité bancaire au format IBAN.
- Si vous avez une épargne en cours et que vous changez de relevé d'identité bancaire, il faudra impérativement transmettre aux services de Plurélya, votre nouveau relevé d'identité bancaire accompagné du mandat SEPA.
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni), sans réception de ce document avant le dernier prélèvement de votre épargne, aucune bonification supplémentaire ne sera accordée (concerne uniquement les agents en tranche 1).



- **Il n'est pas possible d'effectuer des modifications sur une épargne en cours (durée et montant).**
- **Sans intervention ou modification de votre part, l'épargne est reconduite tacitement dans les mêmes conditions, sauf changement de l'offre décidée par votre employeur.**
- **En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester.**
- **Pour toute commande au format physique, des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés à la dernière mensualité prélevée de l'épargne.**

Les Chèques-Vacances réceptionnés en 2025 seront valides jusqu'au 31 décembre 2027.

Les titres non utilisés au cours de leur période de validité, peuvent être échangés, dans les trois mois après la fin de validité via l'ANCV. Retrouvez les conditions d'échange sur le site <https://leguide.ancv.com>



Important

Si deux rejets bancaires ont lieu au cours de votre épargne, celle-ci sera annulée et remboursée (déduction faite des frais de rejets bancaires).

Chèques-Vacances
Connect ANCV



i

Si le montant commandé n'est pas crédité sur votre compte Chèque-Vacances, vous avez 60 jours pour manifester.

Chèque-Vacances au format dématérialisé



Cumulable avec l'épargne Chèque-Vacances.

- Commande uniquement en ligne avec règlement par carte bancaire.
- Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.
- Pensez à vérifier que votre tranche d'imposition soit à jour sur votre espace personnel avant de passer commande.
- Le délai de réception moyen des valeurs est de 7 jours ouvrés après commande.
- Le Chèque-Vacances Connect ne dispose pas de délai de rétractation.

Les Chèques-Vacances Connect crédités en 2025 seront valides jusqu'au 31 décembre 2027.

**PARTICIPATION DE
PLURÉLYA**

Selon le montant de l'impôt 2024 sur les revenus 2023

20%

TRANCHE 1
(≤ 1 200 €)

15%

TRANCHE 2
(entre 1 201 € et 2 500 €)

10%

TRANCHE 3
(> à 2 500 €)

Vos 1^{ers} pas avec les Chèques-Vacances Connect

Activez-les en 3 étapes



1 J'active mon compte

Vos Chèques-Vacances Connect sont arrivés ? Cliquez sur **J'active mon compte** dans l'e-mail reçu.

1 Vérifiez et complétez le formulaire :

• e-mail de contact

• n° de téléphone :

si ce n'est pas le bon, contactez l'organisme qui vous a attribué votre dotation (CSE par exemple).

• date de naissance :

n'oubliez pas de la mettre à jour !

2 Sélectionnez les newsletters à recevoir

Pour ne rien manquer du réseau Chèque-Vacances Connect, inscrivez-vous à la newsletter actualités.



2 Je crée mon mot de passe

Depuis l'e-mail « Définissez votre mot de passe et téléchargez l'application ! », Cliquez sur « **C'est parti !** » et laissez-vous guider.



3 Je télécharge et je configure l'application Chèque-Vacances

1 Téléchargez l'application sur votre store habituel et connectez-vous.

Identifiant : N° à 11 chiffres.

Mot de passe : celui que vous venez de choisir.



Activez la biométrie pour vous connecter plus vite !

2 Choisissez votre code de paiement à 6 chiffres. Ce code sera demandé pour valider chaque paiement.

3 Activez votre dotation en renseignant le code sécurité reçu par sms.



À vous l'évasion !

Comment payer ?



Sur place
ou à distance

À la demande du commerçant, communiquez votre identifiant* à 11 chiffres ou votre e-mail de contact**



En ligne

Sur la page de paiement du site, renseignez votre identifiant* à 11 chiffres ou votre e-mail de contact**



Dans votre
application

Validez la demande de paiement avec votre code de paiement.



Lors de votre 1^{er} paiement, activez la biométrie pour régler plus vite !

* Retrouvez votre identifiant dans le menu **Payer** de votre application.
** C'est celui sur lequel vous recevez toutes nos communications. Retrouvez-le dans le menu **Mon profil** de votre application.

Vous avez une bonne raison ? On a le bon réseau





DÉPART
18:25
PAR CHÈQUE-VACANCES

**Une aide qui finance
75% du coût de mes vacances* ?**

AVEC DÉPART 18:25, C'EST OÙ JE VEUX, QUAND JE VEUX ;)

- À la mer ! À la montagne ! En ville ! ➤ En France ou en Europe !
- Toute l'année ! ➤ En solo, en couple ou entre potes !

Toutes les infos sur **depart1825.com**

Suivez toute l'actualité
du programme **Départ 18:25 !**



* Dans la limite de 200 € avec 50 € minimum à votre charge (après déduction de l'aide). Voir conditions sur depart1825.com



**Même les petites retraites ont droit
à de grandes vacances !**



Les vacances sont ces moments uniques pour s'évader de son quotidien, découvrir de nouveaux horizons et rencontrer de nouvelles personnes. C'est un temps nécessaire pour préserver sa santé, garder le moral et avancer sereinement en âge. Les vacances, il est toujours trop tôt pour y renoncer et jamais trop tard pour commencer ! C'est pourquoi l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a créé le programme **SENIORS EN VACANCES**, pour vous permettre d'en profiter.

Seniors en vacances, c'est quoi ?

Une offre de séjours, à un tarif préférentiel, vers la destination de votre choix.

- **Des séjours tout compris**, hors transport: hébergement, pension complète, les transferts aller-retour de la gare d'arrivée la plus proche au lieu de séjour, des activités quotidiennes, des animations tous les soirs.
- **Près de 200 destinations en France et en Europe** : mer, montagne, ville ou campagne.
- **Dans des lieux adaptés aux Seniors** situés dans des villages ou centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels ou hôtels club.
- **Des animations qui permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien**: sortie à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives (aquagym, yoga, randonnée...) et ludiques (dégustations de spécialités locales...), soirées animées (cabaret, karaoké, soirée dansante...)

Seniors en vacances, pour qui ?

Pour les personnes suivantes, sans conditions de revenus :

- Âgés de 60 ans et + au moment du séjour (ou + de 55 ans en situation de handicap).
 - Retraités ou sans activités professionnelles.
 - Résident en France.
- Mais aussi :**
- Les personnes rattachées au foyer fiscal du Senior bénéficiaire du programme.
 - Les aidants du Senior bénéficiaire en situation de dépendance ou de handicap.
 - Les jeunes accompagnant un Senior bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

BON A SAVOIR !
Il est possible d'organiser un séjour de vacances en groupe grâce aux acteurs intervenant auprès des seniors (CCAS, associations, ESMS, clubs service...)

Retrouvez toutes les informations et le catalogue des destinations :

📄 www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev ✉ seniorsenvacances@ancv.fr ☎ 0 969 320 616 Service gratuit 7j/7

ou retournez le coupon que vous trouverez au verso de ce document →

**L'application de paiement
100% digital
toujours sur votre smartphone**

**Vivez des milliers d'expériences
avec le Chèque-Vacances Connect !**



Sur place, par téléphone, en ligne ? Scannez ce QR code pour connaître le mode d'encaissement en Chèque-Vacances Connect de nos partenaires.



Et retrouvez tout le réseau sur Leguide.ancv.com

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION



**ARTEMIS
COURTAGE**

**ÉTUDES & CONSEILS
GRATUITS
ET SANS
ENGAGEMENT !**

**CRÉDIT IMMOBILIER
ASSURANCE EMPRUNTEUR
PRÊT PROFESSIONNEL
REGROUPEMENT DE CRÉDITS
IMMOBILIER NEUF**

**Avantages
Fonctionnaire
PLURELYA**

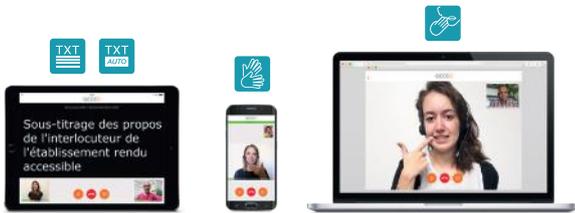
Votre courtier dédié :
Sébastien RITOW
06 79 62 89 88
sebastien.ritow@artemiscourtage.com

+ 13 000 CLIENTS SATISFAITS
4,9/5 ★★★★★

Soyez à l'écoute de tous !

Acceo, **l'accessibilité des établissements** au public sourd, malentendant, sourdaveugle et aphasique

4 MODES DE COMMUNICATION DISPONIBLES EN TEMPS RÉEL



Transcription Instantanée de la Parole*

Visio-interprétation LSF / Français

Visio-codage LFPC

* Prestation réalisée par les transcripteurs d'Acceo durant les heures d'ouverture du service ou via notre solution automatique.

UN PARCOURS COMPLET



De l'appel téléphonique



À l'accueil sur place

30 sec. 95% des appels traités en moins de 30 secondes

Autonomie & qualité de vie au travail

Tadeo, **l'aménagement de poste** d'un collaborateur sourd ou malentendant

6 MODES DE COMMUNICATION DISPONIBLES EN TEMPS RÉEL



Transcription Instantanée de la Parole* en Français et en Anglais

Visio-interprétation LSF / Français et LSF / Anglais

Visio-codage LFPC & Cued speech

* Prestation réalisée par les transcripteurs de Tadeo au moyen d'une technologie propriétaire et formés spécifiquement à cette méthode.

SUR SITE, EN DEPLACEMENT, EN TÉLÉTRAVAIL



Téléphone



Réunion



Entretien



Conférence téléphonique



Visio-conférence



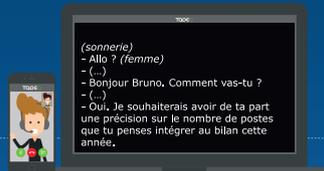
Formation

Acceo & Tadeo : L'accessibilité à 360° pour les personnes sourdes ou malentendantes

ACCEO
L'accessibilité des établissements publics ou privés

Personne sourde ou malentendante

TADEO
L'aménagement de poste de travail



Transcription Instantanée de la Parole en Français et en Anglais

Visio-interprétation LSF / Français et LSF / Anglais

Visio-codage LFPC Cued speech

Un parcours complet !



De l'appel téléphonique...



... à l'accueil sur place

Et également pour vos événements en ligne ou en présentiel

Quel que soit le contexte !



Téléphone



Réunion



Entretien



Formation



Visio-conférence



Conférence téléphonique



RÈGLES COMMUNES AUX COMMANDES LOISIRS ET CULTURE



Commandes à réaliser exclusivement en ligne.

- Veuillez vous assurer que votre tranche d'imposition soit enregistrée sur votre espace personnel avant d'effectuer toute demande.
- Les Cartes Culture, Chèques Up Sport & Loisirs et Coupons Sport ANCV au format physique vous seront adressés à votre domicile.
- Pour toute commande au format physique, les frais d'envoi à votre charge seront ajoutés au montant de votre commande.
- Dans le cas d'une non-distribution ou d'un retour des valeurs dû à votre responsabilité, les frais de réexpédition seront à votre charge.
- Veuillez vous assurer, quand vous recevez l'enveloppe contenant les valeurs, du bon état de celle-ci.
- Le panachage des valeurs est réalisé par les prestataires et ne peut être modifié par Plurélya.
- Le délai de réception des valeurs à compter de la commande chez nos prestataires est en général de 15 jours ouvrés (les délais d'acheminement pour un envoi à l'étranger sont plus longs).
- Règlement par carte bancaire.
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de commande de vos valeurs (la Carte Culture au format dématérialisé ne dispose pas de délai de rétractation). Dans ce cas, les frais de retour (recommandé ou valeur déclarée fortement conseillé) sont à votre charge. Les valeurs doivent nous parvenir en parfait état.



PARTICIPATION DE PLURÉLYA

Selon le montant de l'impôt 2024 sur les revenus 2023

50%

SI TRANCHE 1

(≤ 1 200 €)

30%

SI TRANCHE 2

(entre 1 201 € et 2 500 €)

20%

SI TRANCHE 3

(> à 2 500 €)



La carte Culture, les Chèques Up Sport & Loisirs et les Coupons Sport ANCV, ne sont ni échangeables, ni remboursables, passé un délai de 14 jours après commande de vos valeurs.

En cas de non réception des valeurs, à compter de la date de votre commande, vous avez 60 jours pour vous manifester.



CARTE CULTURE

Nouveauté 2025

Choix du format : physique ou dématérialisé

Utilisable en une ou plusieurs fois, en magasin et sur internet, payez au centime d'euro près.

La carte Culture donne exclusivement accès aux biens culturels : livres/ BD, supports musicaux ou vidéos (CD, DVD, logiciels, Blu-Ray) ainsi qu'aux prestations culturelles : cinéma, théâtre, spectacles, concerts, expositions, musées, monuments historiques, zoos, cirques...

Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.

Pour toute commande au format physique, des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.



INFORMATION UTILE

La carte cadeau physique est valable chez plus de 160 partenaires : plus de 20 000 magasins et 50 sites internet !

Retrouvez tous les partenaires sur le site <https://www.illicado.com/partenaires>

Valable 2 ans (à la date d'émission de la carte).

Délai de livraison moyen sous 15 jours ouvrés.



En cas de non réception des valeurs, vous avez 60 jours pour vous manifester via plurelya@illicado.com



COUPON SPORT ANCV

Un titre individuel pour régler les cotisations, adhésions, cours ou stages. Plus de 48 000 associations, clubs ou équipements sportifs, conventionnés sur l'ensemble du territoire.

Valable pour vous, votre conjoint, vos enfants.

Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.

Disponible en coupures de 10 € sécurisées et prépayées.

Des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.



INFORMATION UTILE

Retrouvez les conditions d'échange sur le site <https://leguide.ancv.com>

Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité via l'ANCV*.

Délai de livraison moyen sous 15 jours ouvrés.



Avant de commander, merci de vous assurer que le club ou l'association accepte le règlement en Coupons Sport ANCV.



CHÈQUE UP SPORT & LOISIRS

Accédez à une multitude d'activités pour toute la famille près de chez vous, de votre lieu de travail ou de vos vacances. Profitez de milliers de partenariats partout en France avec des établissements sport, loisirs et détente.

Possibilité de commander en une ou plusieurs fois.

Valeur nominale unitaire de 10 €.

Des frais d'envoi à la charge de l'agent seront ajoutés au montant de la commande.



INFORMATION UTILE

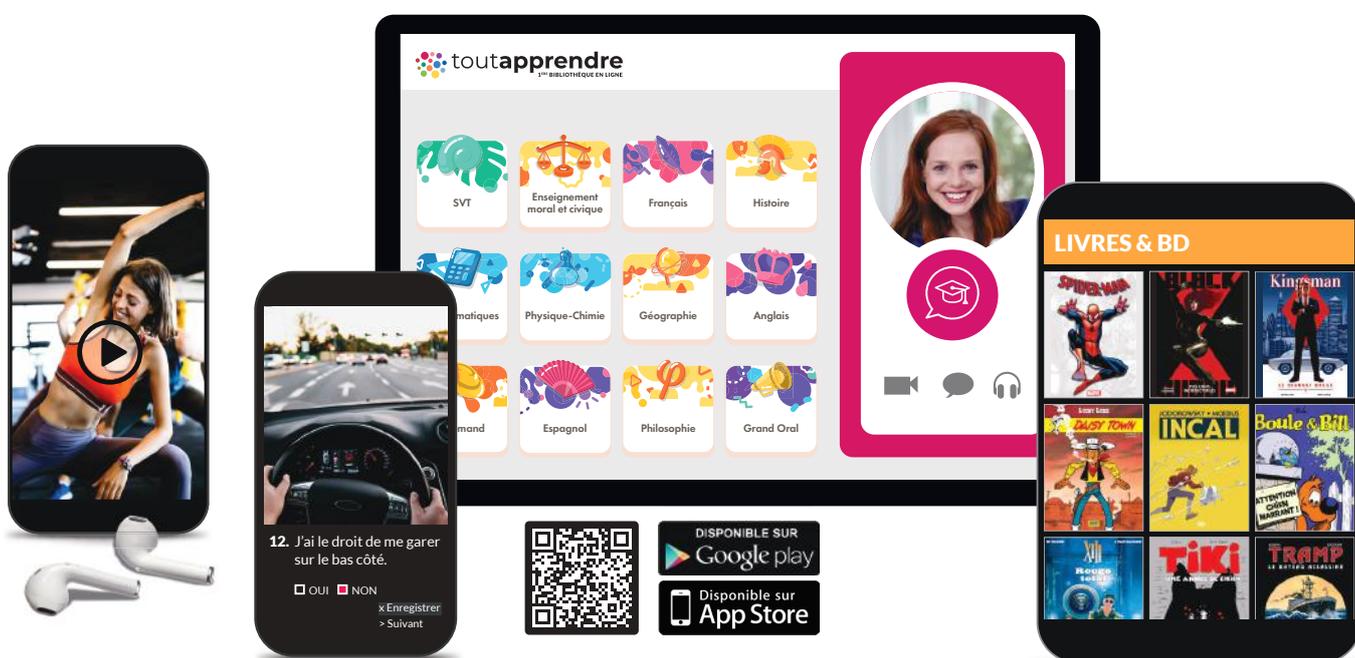
Valable 1 an à partir de la date d'émission.

Délai de livraison moyen sous 15 jours ouvrés.

Plurélya

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

vous offre



COURS
+ de 20 thématiques

Du soutien scolaire aux loisirs en passant par le développement personnel, il y en a pour tous les âges et tous les goûts.



SERVICES
Psy et prof en ligne

Parce qu'à un moment ou un autre, vous ou votre famille avez besoin d'un spécialiste pour vous aider.



LIVRES, BD, PODCASTS
+ de 85 000 ouvrages

Que vous soyez amateur de BD ou de comics, de littérature ou de polars, vous trouverez forcément votre bonheur.

 **toutapprendre**
1^{ÈRE} BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE

Cinémas

jusqu'à -35% toute l'année



Cinéville

COMMENT EN PROFITER ?

- 1) Connectez-vous à votre espace personnel PLURELYA
- 2) Cliquez sur « votre espace COULEUR' »



Parcs et Zoos

jusqu'à -30% toute l'année



Spectacles

jusqu'à -20% toute l'année

francebillet ticketmaster

Vacances

jusqu'à -60% toute l'année



Shopping

jusqu'à -15% toute l'année



Animations

un max de cadeaux !



Wonderbox
COLLECTIVITÉS

-16%
SUR LES COFFRETS*

COMMENT EN PROFITER ?

- 1 **Rendez-vous sur le site collectivite.wonderbox.fr** ou connectez-vous à votre accès privé Plurélya.
- 2 **Choisissez votre coffret** présenté au prix public.
- 3 **Renseignez le code promo « CE-PLURELYA »** à l'étape « Panier ». La remise est déduite.
- 4 **Payez en ligne et recevez votre coffret cadeau à domicile** ou votre e-coffret immédiatement par mail.

*A l'exception des produits non éligibles. Les conditions d'éligibilité ou de non-éligibilité des produits figurent sur chaque page produit du site <http://collectivite.wonderbox.fr>. Offre valable toute l'année, non cumulable avec toute autre remise ou code promotion Wonderbox. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. MULTIPASS SAS - Capital social: 35 820 € - RCS Paris 479 678 153 - 71 rue Desnouettes 75015 Paris - IM075100213 © Akhmad Dody Firmansyah-Gettyimages; gamelover-AdobeStock; MJ_Prototype-Gettyimages; VIDI Studio-AdobeStock; Violeau-AdobeStock

DES REDUCTIONS JUSQU'À -20 %
Sur votre matériel informatique

DELL
Technologies

INTELLIGENCE ET INNOVATION

COMMENT OBTENIR VOS REMISES ?

- Rendez vous vite dans votre Espace Agent Plurélya et cliquez sur l'offre Dell.
- Renseignez votre e-mail et le code de sécurité : **PLURELYA**

DELL

C'est Fait !
Vous pouvez aller profiter de vos remises sur Dell.fr



AVANT-PREMIÈRES INTERNATIONALES | RENCONTRES | CONFÉRENCES | EXPOSITIONS...

**AVEC SERIES MANIA ET PLURÉLYA,
PROFITEZ D'UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ
AU PLUS GRAND FESTIVAL DE SÉRIES !**

**À LILLE
21 > 28
MARS 2025**



Virement bancaire

ALLOCATION SÉJOURS VACANCES



Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- Vous partez en vacances avec l'un de nos partenaires ? (Hors location de matériel de skis). Bénéficiez d'une première remise commerciale par notre partenaire ainsi que d'une participation par Plurélya à hauteur de 10%* du montant de la facture acquittée.

* Dans la limite du montant indiqué sur votre fiche avantages et percevable sous réserve d'effectuer une demande d'allocation «séjours vacances».

INFORMATION UTILE

Cette allocation peut être demandée dès réservation auprès de l'un de nos partenaires.

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

i

Le certificat d'appartenance à Plurélya, demandé par certains de nos partenaires est disponible dans votre espace personnel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Facture acquittée au nom de l'agent faisant mention du code partenaire ou de la remise Plurélya (avec dates de séjours indiquées).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



Rappel des exclusions

La location de skis n'est pas prise en compte pour l'obtention de cette prestation.



Virement bancaire

ALLOCATION VACANCES ENFANTS



Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- **Âge maximum** : 17 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2008).
- **Durée des vacances** : 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- Les vacances doivent se dérouler en dehors du domicile familial.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Facture ou justificatif précisant les dates du séjour, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).

INFORMATION UTILE

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%.

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

i

Allocation non cumulable avec les allocations ACM, BAFA, et séjour linguistique (sauf agent en formule Solidaire).



Virement bancaire

ALLOCATION ACM (CENTRE AÉRÉ)

Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- **Âge maximum** : 16 ans dans l'année (né à compter du 01/01/2009).
- **Fréquentation** : 5 jours minimum dans l'année.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Facture ou justificatif précisant la période de fréquentation, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants participants (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).

INFORMATION UTILE

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%.

Pour les périodes de fréquentation se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de fréquentation est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

i

Allocation non cumulable avec les allocations séjour linguistique, vacances enfants et BAFA (sauf agent en formule Solidaire).



Virement bancaire

ALLOCATION VACANCES JEUNES

Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- **Tranche d'âge** : de 18 à 20 ans (né entre 2005 et 2007).
- **Durée des vacances** : 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- **Uniquement avec des organismes agréés tels que : camp d'adolescent, stage sportif ou culturel, colonie.**
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Facture ou justificatif de l'organisme responsable du séjour précisant les dates du séjour, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).

INFORMATION UTILE

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.

Rappel des exclusions

Les vacances familiales, chez des amis, en camping, en gîtes ruraux, en location, à l'hôtel...



Virement
bancaire

ALLOCATION BAFA



Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- **Tranche d'âge** : de 16 à 20 ans (né entre 2005 et 2009).
- Formation BAFA de base et perfectionnement.



INFORMATION UTILE

L'âge maximum est porté à 21 ans si le taux d'handicap de l'enfant est d'au moins 80%.



Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule Solidaire).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Facture ou justificatif de l'organisme de formation précisant la période de formation, le montant payé par l'agent et le nom du ou des enfants concernés (un justificatif pour chaque enfant).
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).



Virement
bancaire

ALLOCATION SÉJOUR LINGUISTIQUE



Délai de souplesse étendu

CONDITIONS

- **Âge maximum** : 20 ans (né à compter du 01/01/2005).
- **Durée du séjour** : 5 jours consécutifs minimum (avec nuitées).
- Uniquement avec des organismes spécialisés pour un séjour organisé en France ou à l'étranger.
- Le montant réglé doit être au moins égal au montant de la prestation.



INFORMATION UTILE

Pour les séjours se déroulant à cheval sur deux années, seule la date de début de séjour est prise en considération pour l'octroi de l'allocation.



Allocation non cumulable avec les allocations vacances enfants et ACM (sauf agent en formule Solidaire).

PIÈCES JUSTIFICATIVES



Complément de revenus

- Justificatifs au nom de l'agent ou de l'enfant indiquant les dates du séjour et le montant pris en charge.
- Copie du livret de famille complet (si jamais fourni).
- Relevé d'identité bancaire (si jamais fourni).
- **Uniquement pour les agents en formule Solidaire** : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet (si jamais fourni).



Rappel des exclusions

Les séjours organisés par les établissements scolaires ne sont pas concernés.

bafa
bafd



Jusqu'à
15%
de réduction

Inscris-toi au BAFA
et sois le héros des
vacances !

IFAC-FORMATION.FR

Catalogue
et inscription
en ligne !



Vivre l'expérience

Cemèa FORMATION.com

BAFA

Une formation pour s'engager
dans l'animation.

Encadrer les vacances
et les loisirs d'enfants
et de jeunes



Grâce au partenariat
entre Plurélya et les Cemèa
bénéficiez de
10% de réduction
sur présentation d'un
certificat d'appartenance

Une expérience
humaine et collective

Une pédagogie développant
la participation et la responsabilité
de chacun et chacune

Trouver sa formation sur
Cemèa FORMATION.com



action-sejours
apprendre en s'amusant

Le spécialiste des séjours sportifs, thématiques, découverte du monde et linguistiques

SÉJOURS
4-17 ANS

7% de remise sur les séjours*

Code Partenaire : **PLURELYA** (pas de frais de dossier)



Réservez le séjour qui vous ressemble par téléphone au 01 45 30 91 91
avec votre **code partenaire : PLURELYA**

Sur votre site dédié via le lien suivant :

<https://www.action-sejours.com/index.php?ce=plurelya&pwd=ibd82c>

Nous acceptons les règlements par :



*hors transport et assurance annulation facultative

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez nous joindre sur

info@action-sejours.com ou au 01 45 30 91 91



ACTIONS SEJOURS • 13, rue Rosenwald • 75015 Paris • 01 45 30 91 91 • www.action-sejours.com



SÉJOURS LINGUISTIQUES

REMISE ACCORDÉE
AUX BÉNÉFICIAIRES



sur nos séjours accompagnés, hors frais de dossier

Code partenaire à communiquer : **CE 889**



INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

Julie DURAND

05 45 97 41 60

julie.d@silc.fr

www.silc.fr

RETROUVEZ TOUTES LES OFFRES

PARTENAIRES SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL



CAMPINGS

MS Vacances
CAMPINGS & CLUBS



MISTER CAMP.COM
le meilleur pour vos vacances

siblu villages
homair



campings.com

CampingDirect
Spécial CSE

Tohapi
campings



VOYAGES, SÉJOURS, CIRCUITS



Club Med COLLECTIVITÉS



FRAM Plein vent

GreenGo

Promovacances

Instant Voyage
LE VOYAGE COUP DE COEUR

HUTTOPIA



UCPa

TUI



VILLAGES DE VACANCES

azureva
Vacances en terre de partage

CAPFRANCE
villages vacances et hôtels clubs

VACANCES BLEUES

VILLAGES CLUBS DU SOLEIL

Vacances Léo Lagrange
Nouveauté 2025

VVF

vacances ulvf
Partager ce qui a du sens

VITF
LES VACANCES TRÈS FAMILLES

Vacances passion
Le coup de cœur!



RÉSIDENCES DE VACANCES



LOCATIONS



SKIS



HÔTELS, VOLS ET LOCATIONS DE VÉHICULES



Association Loi 1901 à but non lucratif déclarée en Préfecture du Nord
sous le N° 9505 Siret 783 713 688 00092
Directeur de la publication : Bernard HAESEBROECK
Directeur de la rédaction : Mabrouk ZOUAREG
Rédaction : octobre 2024

Tous droits d'utilisation réservés - Sous réserve d'erreurs typographiques
Siège social 6 Place Mendès France, CS 80011, 59046 LILLE CÉDEX
contact@plurelya.fr - www.plurelya.fr

Conception et réalisation graphique : Plurélya
Impression  , 7 rue Jacquemars Giélee - 59000 LILLE
Crédits photos : Plurélya - Freepik - Partenaires Plurélya

Plurelya

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

Vous accompagnez chaque jour, partout en France.



Contactez nos équipes du lundi au vendredi
de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

au **0 809 36 13 13**

Service gratuit
+ prix appel

ou à contact@plurelya.fr



www.plurelya.fr